

PROCÉDURE D'UTILISATION DES SPRINTOS

La base nautique de Jablines est accessible au public et est très fréquentée pendant la période estivale.

A partir de mi-mai et jusqu'à mi-septembre, l'entrée à la base de Jablines est payante (4€ par personne). Une liste nominative des adhérents des Clubs participants régulièrement aux activités du CDV93 a été transmise au secrétariat de la Base. Des cartes nominatives vont être établies et distribuées aux adhérents (toute carte égarée devra être remplacée et sera facturée).

Tous les participants doivent OBLIGATOIREMENT être adhérent à l'un des clubs du CDV93 et à jour de leur cotisation en début d'année civile *

*** en cas de 1^{ère} séance d'essai, la personne non adhérente à un club doit impérativement être inscrite le jeudi précédent la séance (assurance supplémentaire) et signalée au responsable de la séance au début de l'activité. Seule 1 seule séance peut être organisée par invité.**

Les périodes de navigation à Jablines :

- 1) Navigation pendant l'ouverture du Centre Nautique : 1^{er} samedi du mois de mars au dernier samedi du mois de novembre de 9h à 18h.**
- 2) Navigation hors période d'ouverture du Centre Nautique : décembre janvier février**
 - séance organisée obligatoirement par le CDV93
 - présence obligatoire d'un Responsable de Séance et d'une sécu sur l'eau
- 3) Navigation hors séance organisée par le CDV93**
 - **Le CDV93 doit être informé par mail par un Responsable de Séance**, de la composition de l'équipage (Chef de Bord + équipier(s)), de la date et des horaires de navigation. Un Responsable de séance aura autorisé la navigation après avoir évalué les conditions météorologiques, le niveau du Chef de Bord et des équipiers.
 - la séance doit être organisée obligatoirement pendant les horaires d'ouvertures du Centre Nautique
 - ce type de Navigation est ouvert exclusivement aux chefs de Bord validé par un Responsable de Séance.
 - 2 personnes minimum sur un même bord.

Les Zones de navigation à Jablines :

Interdiction pour toute embarcation de s'approcher des zones de baignade symbolisées par des bouées rouges.

Interdiction de naviguer sous les lignes haute tension.



Pour naviguer à Jablines :

Chaque participant (Responsable de séance, Chef de Bord ou Equipier), doit impérativement s'inscrire sur le site Internet du CDV93 au plus tard le jeudi précédent la séance.

Rigueur est demandée sur le respect des horaires (tout retard non communiqué au responsable de séance peut entraîner votre non-participation).

1. Les Responsables de Séances :

Ils sont désignés conjointement par la commission Voile Légère et les Responsables de Séances. Ils doivent faire connaître leurs disponibilités au Président de la commission Voile Légère, Jean Luc Alepee le 1^{er} du mois.

Ils possèdent les clés d'accès au portail et au bungalow dans lequel le matériel est entreposé (voiles, spis,) et où une nourrice avec le carburant ainsi que le coupe circuit pour l'annexe sont mis à disposition.

Sur place, ils ont la charge de :

- décider du maintien ou de l'annulation d'une séance en fonction de la météo,
- définir le nombre de sprintos utilisés pendant la séance, en tenant compte de l'état général des bateaux,
- définir les chefs de bord sur chaque embarcation et répartir les équipiers si nécessaire,
- informer par mail Jean Luc et Fabrice (CDV93 en copie) des adhérents/invités des Clubs présents sur l'activité,
- Faire signer les documents (savoir nager et assurance optionnelle) pour les non-adhérents (invités).

L'annexe est mise à disposition du Responsable de séance le long du ponton ou d'une tierce personne désignée par ce dernier qui souhaite assurer la sécurité sur le plan d'eau pendant l'activité. **Attention : la personne utilisant l'annexe doit être impérativement titulaire du permis bateau.**

2. Les Chefs de Bord :

Ils sont désignés conjointement par le Président de leur Club et les Responsables de Séance présents régulièrement sur l'activité Sprintos à Jablines. Sur place, ils ont la charge de :

- suivre les directives données par le Responsable de Séance,
- skipper le sprinto qui leur ont été confiés,
- encadrer leur équipage en toute sécurité,
- signaler au responsable de séance Jean Luc et Fabrice (CDV93 en copie), toute anomalie technique sur les sprintos.

3. Les Equipiers :

- doivent respecter les consignes données par leur Chef de Bord,

Déroulement des séances :

- Dans le bungalow chaque équipage prend le nombre de brassières de sauvetage nécessaire pour tous **(OBLIGATOIRE)**.

- Chaque équipage, vérifie l'état de propreté de son bateau et le nettoie si nécessaire. A l'intérieur du bateau il y a un seau, un balai brosse une écope une pagaie, une boîte étanche pour mettre ses affaires à protéger.

- Chaque équipage prend le ou les sacs de voiles correspondant au bateau que l'on veut utiliser. Toutes les lattes sont dans les voiles, les écoutes aussi.

- Déposer les voiles à bord et commencer à gréer le bateau.

- Gréer **IMPÉRATIVEMENT AU NIVEAU DES BUMPERS**.

- Soigner particulièrement les départs et surtout les arrivées sur les pontons **AU NIVEAU DES BUMPERS**. Ne pas hésiter à recommencer la manœuvre en cas de situation périlleuse (mauvais positionnement, rafale inopinée ...).

- **INTERDICTION** de gréer ou de prendre des équipiers en bout de ponton (ragages systématiques ...)

- Vérifier que les capots soient bien fermés et verrouillés pendant la navigation.

- Chaque équipage range les sacs de voile, 2 par étagère et les brider avec le bout.

- Chaque équipier suspend les brassières, tête en bas, sur les tringles pour séchage.

Ne pas hésiter à demander les choses aux moniteurs du Centre Nautique, ils sont toujours d'excellents conseils.

L'ensemble de ces recommandations ainsi que le Document de Sécurité et d'Intervention (DSI) sont à transmettre impérativement aux membres des clubs qui participent aux activités Voile Légère à Jablines Annet. Ces documents sont consultables sur le site Internet du CDV93 et affichés dans l'algéco.

Noisy-le Grand, le 8 juillet 2021.



Dominique MARLE
Président du CDV93